

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2015

---

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE  
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD42

présenté par  
M. Roumégas, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des substances chimiques »,

les mots :

« une substance chimique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision. Il doit être clair que les dispositions de l'article L. 1313-10-1 s'appliquent dès la première substance chimique faisant l'objet d'une recommandation.